

PV du conseil municipal du 29 Avril 2026

Salle polyvalente de Sainte-Anastasie-sur-Issole

début de séance : 18h35

Présents : Monsieur le Maire Frédéric Toussaint, Mr Marc Raynouard 2eme adjoint, Mme Audrey Rampin 3eme adjointe, Mr Jean-Eric Troubat 4eme adjointe, Mme Françoise Béziat, Mr Louis Pons, Mme Francine Clerc, Mr Jean-René Douchet, Mme Séverine Van Dist, Mr Christophe Villemagne, Mr Aurélien Hadjadj-auphan, Mr Olivier Hoffmann, Mr Guillaume Domejean

Représentés : Mme Martine Morin 1ere adjointe par Mme Françoise Béziat, Mme Sandrine Lurenbaum 5eme adjointe par Mr Louis Pons, Mr Marc Oliva par Mr Marc Raynouard, Mme Gloria Caligiana par Mme Francine clerc, Mme Patricia Ratagne par Mr guillaume Domejean, Mme Dominique Bonnard par Mr Olivier Hoffman

Secrétaire de séance : Mr Aurélien Hadjadj-Auphan

Le quorum est atteint.

P.V. Du conseil municipal précédent reçu, lu et approuvé à l'unanimité, pas de remarque.

La délibération n°20 est retirée de l'ordre du jour.

Mr le maire : L'avocat est saisi. Nous n'avons pas encore de réponse écrite mais il s'avère que cela relève du domaine public.

Mr Troubat : Est-ce qu'on pourrait avoir une direction de l'argent perçu pour les locations?

Mr le Maire : non, c'est un loyé perçu, c'est interdit par la loi sur les recettes particulières.

Mr Troubat : Alors on pourrait prévoir une enveloppe du montant sur un budget

Ordre du jour et délibérations :

Point n°1 : C.F.U 2025

Présentation du Compte financier unique 2025 par Mr le Maire

précision : atténuation de produits et de charges : ce que l'état reprend

pas d'augmentation de taxes fiscales local depuis 2011

pose des pares-ballons au stade par la même entreprise que la rénovation pour permettre la garantie

Mr Troubat : Avons-nous eu des subventions pour l'embauche des apprentis d'Auteuil pour la rénovation du pont vieux ?

Mr Raynouard : Non, les prix sont très bas car c'est à vocation sociale.

Adopté à l'unanimité

Point n°2 : affectation du résultat 2025

Présentation de l'affectation par Mr le Maire

La situation est très bonne. Le but est de pouvoir prévoir et investir en restant sur les mêmes critères chaque année. Nous avons la possibilité de faire un emprunt car le dernier fini en 2030.

Mr le Maire sort pour le vote, Mme Béziat prend la présidence.

Adopté à l'unanimité

Point n°3 : Vote des taux d'imposition locaux 2026

maintien des taux de 2025

Adopté à l'unanimité

Point n°4 : Budget communal 2026

présentation du budget primitif 2026 par Mr le Maire

Démarrage des études pour la médiathèque/ludothèque

précision : des les chapitres nous répartissons des enveloppes en prévisionnelle.

Mr Troubat : Demande des informations sur l'emprunt en cour.

Mr le maire et Mr Hoffman : C'est un emprunt pour l'école et notamment le restaurant scolaire ainsi que certains chemins. Il date de 2013

Mr Troubat : Comment fonctionne les investissements ? Car nous avons de l'argent. Pourquoi un emprunt ?

Mr le Maire : C'est parce que nous avons de bonnes capacités de remboursement que nous pouvons faire de l'emprunt pour nos projets. Les mairies doivent faire des emprunts pour construire et investir.

Mr Domejean : Est-ce que l'embauche d'un policier est dedans ?

Mr le Maire : oui, dans les charges de personnelles. Il y a aussi le futur DGS

Adopté à la majorité

4 contres :

Mr Hoffmann avec procuration de Mme Bonnard

et Mr Domejean avec procuration de Mme Ratagne

Mr le Maire : Pourquoi votez-vous contre ?

Mr Hoffmann : contre la médiathèque car ce n'était pas dans notre programme.

Le reste il n'y a pas de soucis ou peut-être pour la police municipal dont les horaires ont été modifiés depuis le changement de maire.

Mr le Maire : C'est faux, j'ai pris les mêmes qu'avant. Je devance l'attente, les horaires vont changer.

Point 5 : Subvention au CCAS

Présentation des subvention au CCAS 2026 par Mr le Maire.

Il est prévu d'ouvrir le CCAS aux Adolescents et autres au besoin, cela à été évoqué en réunion.

Adopté à l'unanimité

Point n°6 : Subvention aux associations

aparté de Mr le Maire avant les votes : Comme cela a été évoqué les années d'avant, la commune n'est pas obligée de donner mais nous pouvons et le voulons. Il faut savoir que nous mettons, également, à disposition gratuitement les locaux, le matériel et l'intervention du service technique.

Adoption à l'unanimité pour toutes les associations

Mr Hadjadj-Auphan s'abstient pour l'apesa en tant que président, le badminton en tant que secrétaire et tasiesolidaire en tant que vice-secrétaire

Mme Rampin s'abstient pour la gym en tant que présidente

Mme Clerc s'abstient pour jeux'meleve en tant que présidente

Point n°7 : convention de service-etudes avec TE83

Le DPE du complexe des Négadisses comprend tout, isolation, chauffage/clim, sol, toiture...

Adopté à l'unanimité

Point n°8 : dissolution ID83

Adopté à l'unanimité

Point n°9 : demande de subvention département pour panneau d'info
il sera placé entre la place des ferrages et le parking. Coût : 1400€

Adopté à l'unanimité

Point n°10 et n°11 : demande de subvention

demandes de subventions pour l'installation de climatisations réversibles pour le restaurant scolaire. Elles sont effectuées auprès du conseil département et de la

CAPV.

Adopté à l'unanimité

Point n°12 : demande de fond de concours

Pour l'agrandissement de la mairie auprès de la CAPV à hauteur de 20500,00 €

Mr Hoffmann : Ils vont constituer en quoi ?

Mr le Maire : principalement soutenir et renforcer le plancher du 1er étage.

C'est pour assurer l'avenir et ne pas revenir dessus plus tard.

Adopté à l'unanimité

Point n°13 : Désignation Conseillers municipaux

Pour la commission locale dévaluation des charges transférées (CLECT) de la CAPV

Sont désignés : Mr Frédéric Toussaint Titulaire

Mme Martine Morin Suppléante

Adopté à l'unanimité

Point n°14 : TE83

Adhésion à la compétence optionnelle n°7 IRVE de la commune d'Evenos

Adopté à l'unanimité

Point n°15 : Enedis / signature d'une convention

Signature d'une convention pour le passage d'un cable de 20000 volt sous des terrains de la commune et d'un cable basse tension sous le chemin des Batailles. C'est rémunéré à la commune.

Mr Troubat : Pourquoi ne pas le faire passer sous le chemin de Candy ?

Mr Raynouard : Parce qu'il ne veulent plus faire passer les câbles en aérien et pas sous des terres agricoles.

Adopté à la majorité

6 contres :

Mr Jean-Eric Troubat

Mme Fraçine Clerc avec procuration de Mme Caligliana

Mme françoise Beziat avec procuration de Mme Morin

Mme Audrey Rampin

Mr Troubat : Je suis contre le fait que ça passe sous les chemins

Point n°16 : Mandat DFCI

Précision de Mme Rampin : Il manque une servitude de passage pour assurer la pérennité de la piste pour la DFCI, si il y a un feu ou un souci le passage va être très difficile.

Adopté à l'unanimité

Point n°17 : personnel communal

Explication Mr le Maire : Nous avons beaucoup de candidats seulement secrétaire ou RH mais ce n'est pas notre recherche. Sinon ils sont contractuels et compétents. Il faut, donc, qu'on modifie la recherche.

Adopté à l'unanimité

Point n°18 : Modifications

sur les modalités d'attribution du RIFSEEP à l'ensemble des cadres d'emplois pour lesquels le conseil à déjà statué.

Adopté à l'unanimité

Point n°19 : adhésion à une association

Explications de Mr le Maire : « Les amis de la gendarmerie » est une association pour renforcé le lien avec les services d'ordres et faire des actions de préventions auprès des écoles et habitants. Nous adhérons cette année et nous verrons ce que cela donne.

Adopté à la majorité

contre :

Mr Troubat : sur le principe je trouve qu'ils n'apportent rien.

Question divers :

Mr Troubat : Je suis néofite mais il serait bien de faire un rappel à la fon du conseil municipal des 2 mois, car il faut, par exemple, prévoir des apéritifs sur les cérémonies. Je ne pensais pas qu'il y aurait autant de choses à faire.

Mr le Maire : La commune organise toujours les apéritifs après chaque conseil municipal et les cérémonies. Il faut voir ces choses en interne.

Mr Domejean : un habitant demande à faire tailler les arbres du camping.

Mr le Maire : Ce n'est pas à la commune de se substituer au camping qui est privé. D'autant que la personne qui se plaint circule avec un camping-car de plus de 3T5 sans autorisation. Il sera, encore, signifié au propriétaire du

camping de le faire le taillage. Si ce n'est pas fait il sera convoqué en mairie.

Mme Béziat : En cas d'incendie, une personne s'inquiète de l'espace des chemins pour évacuer.

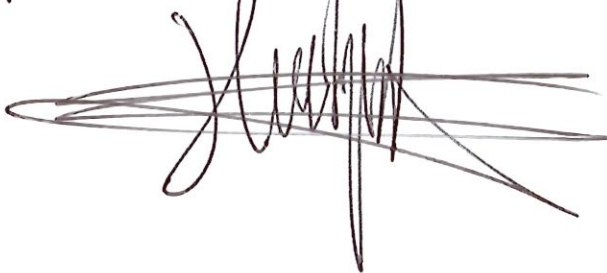
Mme Rampin : Lors d'un incendie on reste confiné chez soi, les pompiers viennent pour faire évacuer.

Mme le Maire : fait un point sur les dates du mois de Mai à venir.

Séance levée à 21h15

Le Secrétaire de Séance

M. René-Louis HADJADIS-ROPHIAN



Le Maire

Frédéric TOUSSAINT

